

me d'Etat illustre, sir John A. Macdonald—se montra assez peu soucieux du progrès pour établir le terminus de l'Intercolonial au milieu d'un champ en face de Québec. C'est là que ce chemin de fer laissait voyageurs et marchandises et qu'un autre devait venir les prendre. Heureusement, les choses changèrent en 1896: un nouveau gouvernement fut appelé aux affaires et un homme progressif prit en main la direction du ministère des Chemins de fer. Grâce à l'acquisition du chemin de fer du comté de Drummond, l'Intercolonial fut prolongé jusqu'à Montréal et les Provinces maritimes se trouvèrent reliées à la métropole canadienne, chose qui n'était pas de mince importance. En outre, on nous donna des trains plus satisfaisants, le service des marchandises se fit plus rapide; bref, on fit beaucoup pour rendre l'idée de la nationalisation acceptable aux populations des Provinces maritimes.

La question des lignes secondaires s'agait depuis longtemps dans le pays; depuis vingt-cinq ans, les habitants des Provinces maritimes suppliaient le Gouvernement d'en établir quelques-unes dans l'intérêt de cette partie du pays.

On n'a rien tenté pour satisfaire à cette demande. On avait besoin de ces embranchements et, au point de vue commercial, il eût été sage d'exécuter ce qu'on avait demandé; mais le Gouvernement ne voulut construire, aucune voie subsidiaire de crainte que l'on en exigeât ensuite la construction de vingt ou trente autres, ce qui lui eut créé des embarras. Il s'ensuivit que l'on obtint du Gouvernement aucune ligne subsidiaire pour les provinces maritimes. Les seules lignes qui s'y trouvent furent construites par l'industrie privée. Cela est dû au manque d'esprit entreprenant de la part du Gouvernement. On fera mieux, je l'espère, à l'avenir. C'est, je pense, le devoir des députés, des deux côtés de la Chambre, de rendre ce projet de loi le plus parfait possible, de s'en tenir à la nationalisation et d'essayer d'en faire un succès. Mais comme je l'ai déjà dit, il y a des difficultés à affronter. En cette ville, l'Imprimerie nationale est un exemple de propriété d'Etat. Fut-ce un succès? Non; cette entreprise fut si mal administrée que le Gouvernement dut nommer une commission royale pour y faire enquête. Cette commission fit rapport: elle nous apprit que l'Imprimerie était pénétrée de péculation, d'incompétence et d'inefficacité. Elle nous apprit que cet établissement employait à titre de correcteurs d'épreuves des individus qui ne savaient pas lire les épreuves et ne méritaient pas l'argent qu'on leur

payait. Cela démontre à quoi pourrait aboutir la nationalisation entre les mains d'un Gouvernement impuissant. Prenons aussi l'exemple de la construction maritime du Gouvernement. Nous nous sommes lancés dans la construction des navires à la cueillette. On bâtit un navire, le "Voyageur," qui fut lancé dans les chantiers Vickers, à Montréal, en novembre dernier, au milieu d'une grande fête. On fit des discours et...

L'hon. M. MEIGHEN: L'honorable député a fait une assertion qui n'est pas tout à fait exacte. La commission qui fit enquête sur l'Imprimerie nationale n'a pas du tout rapporté de péculation dans l'établissement.

M. SINCLAIR (Guysborough): Peut-être me suis-je trompé quant à cela, mais l'incompétence a été clairement démontrée. On a prouvé que l'établissement constituait une mauvaise affaire, bien qu'il eût été sous la direction immédiate du Gouvernement. Quand un individu accepte une rémunération pour un travail qu'il ne peut pas faire cela se rapproche beaucoup de l'escroquerie. Mais je parlais de la politique ministérielle de la construction des navires. Le navire auquel je faisais allusion...

L'hon. M. BURRELL: Mon honorable ami ne voudrait pas, j'en suis sûr, mettre la Chambre sous une fausse impression. Le rapport de la commission dont il a parlé a déclaré que l'état de chose dont il se plaint régnait depuis le début même de l'Imprimerie et qu'il avait persisté, sous les divers régimes qui se succédèrent depuis lors.

M. SINCLAIR (Guysborough): Je n'ai pas dit que l'Imprimerie était mal conduite sous l'administration du gouvernement antérieur; je n'en sais rien, mais elle me fait certainement pas l'affaire à l'heure actuelle; et ce Gouvernement est resté au pouvoir assez longtemps pour pouvoir y remédier. Si c'est mon honorable ami (M. Burrell) qui administre l'Imprimerie, il en retire peu d'honneur. S'il avait le courage de nommer à l'Imprimerie un contremaître compétent, muni du pouvoir de renvoyer tous les employés inaptes, et le rendre responsable de l'exécution des travaux, le ministre n'éprouverait plus aucune difficulté: mais il n'est pas assez courageux pour faire cela.

L'hon. M. BURRELL: Mon honorable ami ne désire pas, je pense, me causer injustement du tort. Il me permettra donc de l'interrompre pour observer ceci: je puis dire que, en réalité, dans les deux premiers mois où l'Imprimerie a été sous ma direction, j'ai accompli ce qu'on n'avait jamais fait, en remettant tout entre les mains de